

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2023\_025**

**Lancement de la 2ème tranche de gestion du PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027**

Le cinq octobre deux mille vingt-trois, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Jean-Michel DAUMAS représenté par Serge VÉDRINES, Daniel GIOVANNACCI représenté par Pierre HERRGOTT

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 27 septembre 2023

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 2
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'arrêté n°2015349-001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la disposition P1. Issu de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du Sage Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG),

Vu le volet B1 « entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques » du contrat de rivière 2019-2024 et plus particulièrement l'action B1-6. Suivre les études et les travaux de mis en œuvre sur les cours d'eau du Tarn-amont,

Vu la délibération DE\_2022\_014 en date du 29 septembre 2022 relative à la validation du PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027,

Vu la délibération DE\_2022\_015 portant sur la demande de la Déclaration d'Intérêt général pour le PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont pour 5 ans,

Vu l'arrêté n°2023-053-0002 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 22 février 2023, approuvant et déclarant d'intérêt général le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du bassin versant Tarn-amont pour 5 ans,

Le Président expose le programme de travaux liés à la ripisylve de la 2ème tranche du PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont, dans le respect de l'estimation annuelle des 100 000 € HT/120 000 € TTC, comme suit :

Cours d'eau	Communautés de communes	Communes concernées	Linéaire (m)	Secteurs
Tarn	CC CML	Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère	1330	Du pont de l'Horloge à la station d'épuration de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère
Mimente	CC GCC	Cans et Cévennes	2120	Du ruisseau de Peyrouse jusqu'à l'aval du pont de Saint-Julien-d'Arpaon
Mimente	CC GCC	Florac-Trois-Rivières	2260	Du pont de la RN 106 en amont de la Salle-Prunet jusqu'au pont de l'ancien moulin de la Combe
Tarnon	CC GCC	Rousses	1750	De la zone de baignade de Castelviel au pont de Prat Nouvel
Tarnon	CC GCC	Vébron	1640	Du pont de la RD 907 à l'aval du village des Vanel
Tarnon	CC GCC	Vébron	820	Du riu Cabala à la station d'épuration de Vébron
Jonte	CC GCC	Hures-La-Parade	600	La traversée du village des Douzes
Jonte et Tarn	CC GCC et CC MGC	Rozier, Peyreleau, Mostuéjols	3000	La Jonte de Monplaisir à la confluence avec le Tarn et le Tarn en amont de la Jonte
Lumensonesque	CC MRT	Verrières	4700	De la Fagette jusqu'au pont de Malbosc
La Muse	CC MRT	St-Beauzély	1450	La traversée de Moulibez (amont et aval de pont)
La Dourbie	CC LV	Nant	3600	De la chaussée de Castelnaud jusqu'à la STEP de Nant
La Dourbie	CC MGC	Millau	3300	Du Monna jusqu'à Bréfuel
<b>Total</b>			<b>26570</b>	

Les secteurs de surveillance active pourront faire l'objet d'intervention en cas de problématique d'intérêt général. Les sites de stockage d'embâcles recensés dans le PPG seront également parcourus, avec intervention en cas de nécessité.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Approuve** le lancement de la 2<sup>ème</sup> tranche du PPG Tarn-amont ainsi que son programme de travaux liés à la ripisylve,

**Précise** que l'autofinancement des travaux sera réparti entre les communautés selon les modalités de participations financières des membres définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 1,

**Acte** le lancement de la procédure de commande publique,

**Décide** de prendre rang auprès des financeurs pour les suites à donner et précise qu'une délibération sera prise après consultation des entreprises pour fixer le plan de financement définitif,

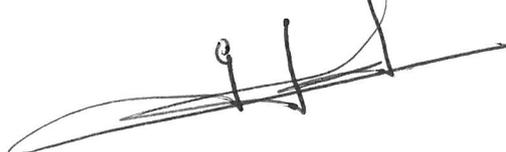
**Précise** que cette opération est intégralement rattachée à la compétence « gemapi » du Syndicat Tarn-amont.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES



Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER




SOUS-PREFECTURE DE FLORAC  
Date de réception de l'AR: 05/10/2023  
048-200080547-DE\_2023\_025-DE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 05 / 10 / 2023  
et publié ou notifié  
le 09 / 10 / 2023

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.